

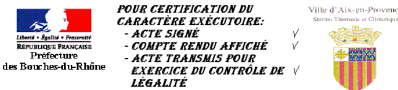


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-450**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196301-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PRESTATION DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES AU BENEFICE DE LA DIRECTION  
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - APPROBATION DU CONTRAT**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.





Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2016

-----

**Nomenclature : 7.10**  
Divers

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc PERRIN

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : PRESTATION DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES AU BENEFICE DE LA  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - APPROBATION DU CONTRAT -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 2008, l'Etat (Conservation Régionale des Monuments Historiques, Direction Régionale des Affaires Culturelles) s'est engagé dans un important programme de restauration de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence. Dans ce cadre, la Conservation Régionale des Monuments Historiques fait régulièrement appel à la Direction Archéologie de la ville pour assurer l'accompagnement archéologique des travaux (suivi, sondages, fouille, relevés), par voie contractuelle.

En 2008, les restaurations ont porté sur le mur gouttereau nord de l'édifice, en 2009, sur la chapelle Saint-Lazare destinée à accueillir le retable du buisson ardent peint par Nicolas Froment, puis, en 2016, sur les chapelles rayonnantes Notre-Dame d'Espérance, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mitre, la sacristie, et sur le clocher. Cette dernière intervention a notamment motivé, de la part du Préfet de Région, une prescription de fouille préventive en cours de réalisation par la Direction Archéologie, dont les conditions ont été définies dans le contrat passé entre la Ville et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, aux termes de la délibération n° DL.2015-309 du 29 juin 2015 et de la délibération modificative n° DL.2015-605 du 15 décembre 2015.

Parallèlement à cette opération, la DRAC envisage de faire réaliser le relevé topographique de tout l'intérieur de la cathédrale et de ses annexes, et a procédé, pour ce faire, à une consultation sur devis, notamment auprès de la Direction Archéologie.

La Ville d'Aix-en-Provence (Direction des Bâtiments communaux) s'étant récemment dotée d'un scanner 3D très performant, la Direction Archéologie a proposé un devis correspondant à l'exécution de cette prestation, pour un montant de 10 065,40 euros TTC (cf. pièce jointe en annexe).

Cette proposition ayant été agréée par la DRAC, il convient aujourd'hui d'entériner le contrat à conclure entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour valider la passation de cette commande.

Cette prestation n'a pas uniquement un caractère économique ; elle revêt aussi un grand caractère scientifique. Elle va en effet permettre à la Direction Archéologie de documenter plus précisément un édifice majeur de la ville sur lequel elle enquête depuis de nombreuses années.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** la proposition faite par la Ville pour la réalisation d'une prestation de relevés topographiques d'un montant de 10 065,40 euros TTC,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'Archéologie à signer le contrat correspondant entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2016-450 - PRESTATION DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES AU BENEFICE DE LA  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - APPROBATION DU CONTRAT -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Aix-en-Provence, le 13 juin 2016



**AIX en PROVENCE**

LA VILLE

A l'attention de Monsieur Christophe CURIAL

Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Conservation Régionale des Monuments Historiques

23, boulevard du Roi René  
13617 AIX-EN-PROVENCE

Direction Générale des Services Techniques  
Direction Adjointe des Services Techniques  
Bâtiments & Grands Équipements  
Direction Archéologie  
Tel. : 04.42.91.89.55.  
Fax : 04.42.91.92.84.  
[direction-archeologie@mairie-aixenprovence.fr](mailto:direction-archeologie@mairie-aixenprovence.fr)

Réf. : 2016/331  
Aff. suiv. par S.Claude

**OBJET : PRESTATION DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AU TACHEOMETRE ET AU SCANNER  
3D DE LA CATHÉDRALE SAINT-SAUVEUR D'AIX-EN-PROVENCE**

### **1. Contenu de la prestation**

- Relevé complet en plan de la cathédrale et de ses annexes, comprenant :  
La nef centrale, le chœur, les bas-côtés, l'ensemble des chapelles latérales et rayonnantes, la sacristie et ses annexes, le baptistère, le cloître et les bâtiments canoniaux, le clocher (cf. emprise dans le document ci-joint).
- Recalage du plan des combles de la cathédrale dans le bâti sous-jacent.
- Rattachement XYZ par cheminement (RGF93 (CC44) et NGF).
- Nivellement de l'ensemble des sols sur l'emprise définie *supra*.

### **2. Livraison de la donnée**

- Plans par niveau en format dwg RGF93 C44 NGF et papier à l'échelle souhaitée.
- Navigation 3D par viewer truvieview LEICA.
- Nuage de points modélisé (Autocad).
- Extraction de profils nord-sud au niveau du transept et au niveau du clocher et d'un profil est-ouest.

### 3. Répartition des postes et coût

RELEVÉS DE TERRAIN	Nature de la prestation	Personnel	Unité	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT en euros
Durée : 15 jours	Relevé au tachéomètre	Topographe	1	3	224,62	673,86
	Relevé au scanner 3D	Topographe	1	12	324,62	3895,44
		<b>TOTAL 1</b>				<b>4569,30</b>
TRAITEMENT DES DONNÉES	Nature de la prestation	Personnel	Unité	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT en euros
Durée : 17 jours	Traitement des données	Topographe	1	17	224,62	3818,54
		<b>TOTAL 2</b>				<b>3818,54</b>

<b>TOTAL 1 + 2 = 8 387,84 € HT</b>
<b>TVA 20 % = 1677,56 €</b>
<b>TOTAL 1 + 2 = 10 065,40 € TTC</b>

Les règlements sur le compte de la Trésorerie peuvent dès à présent être effectués sur le Numéro suivant:

BANQUE DE FRANCE			
RC PARIS 9 572104891			
Relevé d'identité bancaire			
TITULAIRE		TRESORERIE VILLE AIX EN PROVENCE	
DOMICILIATION		BDF AIX EN PROVENCE	
Identification nationale ( RIB )			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00107	C134 0000000	24
Identification internationale ( RIB )			
IBAN		FR32 3000 1001 0700 00P0 5000 439	
Identifiant Swift de la BDF ( BIC )		BDFEFRPPXXX	

Inscription au répertoire SIRENE : 03/1983  
 Identifiant SIRENE : 211 300 017  
 Identifiant SIRET du siège : 211 300 017 00012

Catégorie juridique : Commune  
 Activité principale exercée (APE) : 8411Z – Administration publique générale

DAST  
 BATIMENTS  
 ET GRANDS EQUIPEMENTS  
 Marc POVEAU

07/07/2016  
 Soussigné  
 Le Conservateur Régional  
 des Monuments Historiques  
 Robert JOURDAN

Jean-Marc PERRIN  
 Adjoint au Maire  
 Délégué à l'Archéologie